

Bruxelles, le 17 juin 2022  
(OR. fr)

10274/22

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2016/0399(COD)

---

---

CODEC 921  
INST 231  
JUR 414  
JUSTCIV 87

#### NOTE POINT "I/A"

---

|               |   |
|---------------|---|
| Origine:      | Secrétariat général du Conseil  |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil   |
| Objet:        | Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL modifiant le règlement (CE) n° 805/2004 en ce qui concerne le recours à la procédure de réglementation avec contrôle afin de l'adapter à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ( <b>première lecture</b> )<br>- Adoption de la position du Conseil en première lecture et de l'exposé des motifs du Conseil |

---

1. Le 14 décembre 2016, la Commission a transmis au Conseil sa proposition<sup>1</sup>, fondée sur l'article 81, paragraphe 2 du TFUE.
2. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 17 avril 2019<sup>2</sup>.
3. Le 25 mai 2022, le Comité des représentants permanents a confirmé l'accord provisoire auquel sont parvenus les colégislateurs.
4. Le 2 juin 2022, la Commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen a confirmé cet accord provisoire et son président a ensuite adressé une lettre à la présidence du Coreper dans laquelle il a déclaré que le Parlement européen devrait, lors de sa deuxième lecture, approuver la position du Conseil en première lecture (à la suite d'une mise au point par les juristes-linguistes) sans amendement.

---

<sup>1</sup> ST 5705/17 + ADD 1.

<sup>2</sup> ST 8660/19.

5. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, sa position en première lecture figurant dans le document 9279/22 et l'exposé des motifs figurant dans le document 9279/22 ADD 1.
-